



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 novembre 2025, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

9 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Christelle BUFFAT et Florence BLANCHARD.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Éric RAMBAUD

3 membres absents excusés : Frédéric MAUVERNAY, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER
Secrétaire de séance : Fabrice PLEVY

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Présentation du rapport d'activité de la bibliothèque par les bénévoles
- Vote d'une décision modificative pour le budget communal
- Dissolution du CCAS au 31/12/2025
- Poursuite de la procédure d'acquisition publique simplifiée (expropriation) suite à abandon manifeste de la parcelle D 603
- Vote d'une subvention au Rugby des Monts pour la saison 2025-2026
- Vote d'une subvention à l'association La Fabrik dans le cadre du festival « un mouton dans le ciel » pour l'année 2026
- Participation de la commune à la CCMDL pour la gestion des eaux pluviales - quote-part réseau unitaire – année 2025
- Remboursement des frais de scolarité à Ste Foy l'Argentière pour l'année scolaire 2025-2026
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 9 octobre 2025.

Présentation du rapport d'activité de la bibliothèque :

Chantal Ploivy et Odile Nérioux, bénévoles à la bibliothèque, ont présenté le rapport d'activité 2024.

Quelques chiffres :

La bibliothèque possède 3 606 livres en fonds propre. 171 lecteurs actifs ont été recensés. Il y a eu 4 590 prêts à des particuliers (principalement aux enfants) et 641 prêts à l'école.

Les heures réalisées par les bénévoles correspondent à 0.5 équivalent temps plein. Une salariée (Gaëlle) travaille 4 heures par semaine.

Un désherbage a eu lieu. Les livres, sortis de la bibliothèque, vont principalement à la ressourcerie.

Délibération n° 2025-11-01 : vote d'une décision modificative n° 02/2025 du budget communal

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les décisions modificatives du budget communal.

Aucun ajustement n'est fait sur le fonctionnement.

En dépenses d'investissement, des crédits sont ajoutés afin d'inscrire de nouvelles dépenses non prévues au budget primitif.

Délibération n° 2025-11-02 : dissolution du CCAS au 31/12/2025

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le passage au CFU (compte financier unique) au 1^{er} janvier 2026 va engendrer des frais non négligeables pour adapter le logiciel comptable du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant que le budget du CCAS est trop peu important pour engendrer des frais de cette nature, Monsieur le Maire propose de supprimer le CCAS et de donner au Conseil Municipal la possibilité d'exercer cette compétence.

Le Conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31/12/2025, d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget du CCAS au budget communal.

Délibération n° 2025-11-03 : poursuite de la procédure d'acquisition publique simplifiée (expropriation) suite à abandon manifeste de la parcelle D 603

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21/11/2024, a déclaré l'immeuble situé « 125, rue de la Forge » en état d'abandon manifeste et autorisé le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation.

Il rappelle également que Stéphanie Bergeron, chargée d'affaires territoriale à l'EPORA est venue présenter la convention opérationnelle avec EPORA, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2025. Elle a également évoqué le dossier simplifié d'acquisition publique et l'évaluation sommaire de son coût.

Afin de poursuivre avec la procédure d'expropriation de la maison Savarino, le Conseil Municipal :

- Approuve la poursuite de l'expropriation au profit d'EPORA
- Approuve le dossier simplifié d'acquisition publique présenté au conseil municipal et l'évaluation sommaire de son coût
- Déclare que ce dossier sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :
 - o Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, mis à la disposition du public pendant un mois à la Mairie de Grézieu-le-Marché, aux horaires habituels d'ouverture, à savoir :
Lundi de 16h à 17h, mardi de 8h30 à 12h, jeudi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 11h30
 - o La mise à disposition du dossier et du registre aura lieu du **jeudi 18/12/2025 au mardi 20/01/2026**.
 - o La mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune.
 - o Notification au propriétaire Mr SAVARINO

Délibération n° 2025-11-04 : vote d'une subvention au Rugby des Monts

Le Rugby des Monts sollicite une subvention pour la saison 2025-2026. Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 40 € par adhérent grézollaire.

Le conseil municipal vote une subvention de 80 € au Rugby des Monts.

Délibération n° 2025-11-05 : vote d'une subvention à l'association La Fabrik dans le cadre du festival « un mouton dans le ciel » pour l'année 2026

En 2025, la commune a accueilli le festival « un mouton dans le ciel ».

En 2026, le festival fera sa 7^{ème} édition du 4 au 19 avril. L'association La Fabrik propose de renouveler ce partenariat.

La subvention sollicitée permet de proposer un tarif d'entrée intéressant pour le spectateur (spectacle jeune public).

Le conseil municipal vote une subvention de 600 € à l'association la Fabrik et met à disposition gracieusement la salle polyvalente.

Délibération n° 2025-11-06 : participation de la commune à la CCMDL pour la gestion des eaux pluviales – quote-part réseau unitaire – année 2025

Depuis 2019, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales.

A ce titre, les communes du territoire participent au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Une nouvelle DSP a été mise en place pour l'exploitation des réseaux au 1er juillet 2022 avec SUEZ. Il est donc proposé de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,
- des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Ce montant est revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Le Conseil Municipal approuve le montant de la participation 2025 : 1 263.60 €.

Délibération n° 2025-11-07 : remboursement des frais de scolarité à Ste Foy l'Argentière pour l'année scolaire 2025-2026

La commune de Ste Foy l'Argentière demande une participation de 126 € pour le remboursement des fournitures scolaires de 3 élèves de Grézieu (3 élèves de classe élémentaire à 42 €).

Elle demande également une participation de 3 € par élève pour le goûter de Noël.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à la commune de Ste Foy l'Argentière le coût des fournitures scolaires (126 €) ainsi que 9 € pour les goûters de Noël.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Yannis HODOUL :

- Espace vert Agri Plévy : intervention des brigades vertes le lundi 12 janvier 2026 pour plantation des arbres et arbustes.
- Commission voirie CCMDL : une enveloppe budgétaire va être allouée à l'entretien des ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, ...).
Yannis a rencontré le technicien voirie de la CCMDL pour les travaux à réaliser sur les trottoirs du soleil levant de manière perméable.
- Schéma directeur piste cyclable : une rencontre a eu lieu avec le chargé du suivi des travaux de voirie de la CCMDL et la responsable du service mobilité de la CCMDL pour regarder les différentes possibilités de voie cyclable entre Grézieu et Chazelles-sur-Lyon.
Un budget de 40 000 € a été alloué pour financer les études préalables sur l'ensemble du territoire de la CCMDL.
- Illuminations : la pose des guirlandes a été décalée au 1^{er} décembre.
Les travaux de démarche performancielle sur l'éclairage public sont en cours.

Ludovic CHARVOLIN :

- Local des anciens : les travaux seront terminés le 10/12/2025.

- Estrade salle du Cartay : les caissons pour agrandir l'estrade sont en cours de réalisation.
- Algéco du foot : à la demande du FCMG, il va être déplacé vers le local technique (derrière le stockage du sable) le long du stade pour être accessible du terrain de foot.

Véronique BLANCHARD :

- OGEC : Anne-Laure Charretier remplace Cédric de Macédo à la présidence de l'OGEC.
Présentation du bilan financier.
Des nichoirs à martinets serons installés à l'école.
- CCAS : environ 800 € de bénéfice au concours de belote du CCAS.
34 bénéficiaires du CCAS sont inscrits au repas de samedi 29 novembre.
- Restos du cœur : une caisse a été installée à l'école et à la bibliothèque jusqu'au 6 décembre.
- Spectacle de Noël :
Spectacle de magie cette année avec Greg le magicien.
- Enquête mobilité territoire Lyonnais Ain et Isère : des personnes sont tirées au sort – l'ensemble du foyer est interrogé – 2^{ème} RDV est fixé avec la personne du foyer qui se déplace le plus. (Véronique Blanchard a fait partie de l'enquête).
- Vœux du maire : samedi 17/01/2026 à 10h30 (avec accueil des nouveaux arrivants et remise des cadeaux aux bébés).
- Référent frelon asiatique sur la commune : Richard Ploivy

Christelle BUFFAT :

- Réunion de la commission déchets CCMDL : présentation du RPQS d'élimination des déchets – année 2024.
Les sacs noirs sont acheminés à l'UVE de Bourgoin-Jallieu, les sacs jaunes au centre de tri de Firminy et les verres à Andrézieux Bouthéon.
Tarif OM 2024 : 85 € par personne
Evolution des tonnages collectés entre 2021 et 2024 :
 - Ordures ménagères – 17.5 %
 - Tri sélectif (sacs jaunes) + 35%
- Compostage : 161 foyers aidés en 2024.
- Principales actions menées en 2024 :
 - Changement de schéma de collecte (début de la collecte en point d'apport volontaire sur 14 communes)
 - Renforcement du dispositif de valorisation des biodéchets
 - Changement des modalités d'accès aux déchetteries pour les professionnels

Didier BLANCHARD :

- Espace vert Agri Plévy : le conseil communautaire a délibéré pour vendre à la commune la bande de terrain d'un peu plus de 1 000 m² à l'euro symbolique.
- Traitemennt des déchets : la CCMDL doit se positionner avant la fin de l'année sur la gestion future des déchets résiduels. 3 hypothèses étudiées :
 - Participation au projet de l'unité de valorisation énergétique (incinérateur) du Sydeme (Sud Loire)
 - Poursuite du partenariat avec le SITOM Nord Isère
 - Partenariat Métropole de Lyon pour la nouvelle unité de valorisation énergétique

- Date distribution sacs poubelles: vendredi 9 janvier de 18h30 à 20h et samedi 24 janvier 9h30 à 11h30 au local technique.
- Congrès des maires : le maire a assisté au congrès des maires cette année.

Séance levée à minuit.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 18 décembre 2025 à 20h30

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 18 décembre 2025.

Prochaine réunion maire adjoints jeudi 11 décembre à 17h30

(secrétaire de séance Florence BLANCHARD)

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Fabrice PLEVY



A black ink signature of the name 'Fabrice PLEVY' is located on the right side of the page, next to the text 'Le secrétaire de séance'.